

*Paragraph 21*

- (1) Caucus of Liberal Members of Parliament for the region of the Eastern Townships, 3
- (2) Commission industrielle d'Asbestos, 2
- (3) Association des agents de développement pour l'Est du Québec, 4
- (4) Chamber of Commerce of Sherbrooke, 3

*Paragraph 22*

- (1) Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, 2
- (2) Maison régionale de l'industrie, 2

*Paragraph 24*

- (1) Chambre de commerce de Chandler et Comité inter-municipal de l'aéroport de Pabos, 5
- (2) Pêcheurs Unis du Québec, 4
- (3) Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (4) Pêcheurs Unis du Québec, 4; Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (5) Groupe d'étude des ressources maritimes, Université du Québec à Rimouski, 4
- (6) Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 4
- (7) Municipalité régionale de comté de Denis Riverin, 4
- (8) Conseil de développement de la Baie des Chaleurs, 5
- (9) Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, 2
- (10) Chambre de commerce de Chandler et Comité inter-municipal de l'aéroport de Pabos, 5
- (11) Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 4; Association des agents de développement de l'Est du Québec, 4

*Paragraph 25*

- (1) Association touristique de l'Estrie, 2; Chambre de commerce et Société de développement touristique de Percé, 5
- (2) City of Sherbrooke, 3
- (3) Chambre de commerce et Société de développement touristique de Percé, 5
- (4) Association touristique de l'Estrie, 2
- (5) Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (6) Ville de Lac Mégantic, 2; City of Maniwaki and Société de développement économique de la Haute-Gatineau, 3

*Paragraph 26*

- (1) Union des producteurs agricoles, 2

*Paragraphe 21*

- (1) Caucus des députés libéraux de la région des Cantons de l'Est, 3
- (2) Commission industrielle d'Asbestos, 2
- (3) Association des agents de développement pour l'Est du Québec, 4
- (4) Chambre de commerce de Sherbrooke, 3

*Paragraphe 22*

- (1) Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, 2
- (2) Maison régionale de l'industrie, 2

*Paragraphe 24*

- (1) Chambre de commerce de Chandler et Comité inter-municipal de l'aéroport de Pabos, 5
- (2) Pêcheurs Unis du Québec, 4
- (3) Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (4) Pêcheurs Unis du Québec, 4; Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (5) Groupe d'étude des ressources maritimes, Université du Québec à Rimouski, 4
- (6) Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 4
- (7) Municipalité régionale de comté de Denis Riverin, 4
- (8) Conseil de développement économique de la Baie des Chaleurs, 5
- (9) Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, 2
- (10) Chambre de commerce de Chandler et Comité inter-municipal de l'aéroport de Pabos, 5
- (11) Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 4; Association des agents de développement de l'Est du Québec, 4

*Paragraphe 25*

- (1) Association touristique de l'Estrie, 2; Chambre de commerce et Société de développement touristique de Percé, 5
- (2) Ville de Sherbrooke, 3
- (3) Chambre de commerce et Société de développement touristique de Percé, 5
- (4) Association touristique de l'Estrie, 2
- (5) Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (6) Ville de Lac Mégantic, 2; Ville de Maniwaki et Société de développement économique de la Haute-Gatineau, 3

*Paragraphe 26*

- (1) Union des producteurs agricoles, 2